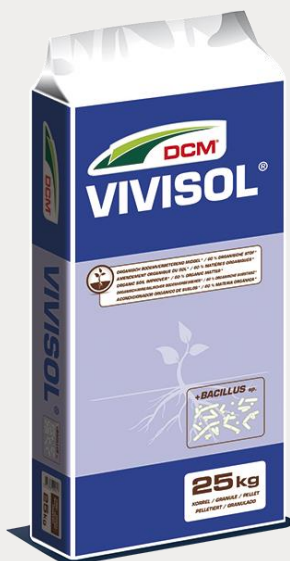




DCM VIVISOL®

granulé



■ Composition

Amendement organique du sol - Amendement organique mélangé riche en matières organiques mélangé à des bactéries.

85 % MATIERES SECHES

60 % MATIERES ORGANIQUES

Contient des bactéries.

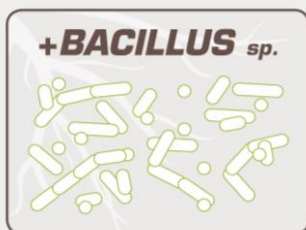
Bacillus sp. entre autres *Bacillus amyloliquefaciens*: 10⁶ UFC/gramme.

Numéro de dérogation : EM035.MM

Utilisable en agriculture biologique (contient uniquement des matières premières autorisées mentionnées dans l'annexe I et II du règlement (CE) n° 889/2008 concernant le mode de production biologique et ses modifications)

■ Caractéristiques

- amendement organique à base de matières premières végétales avec **bactéries** : *Bacillus sp.* entre autres *Bacillus amyloliquefaciens*
- crée un milieu racinaire optimal dans les situations posant de hautes exigences en matière de fertilité et de structure du sol
 - sols présentant une mauvaise structure et une faible fertilité
 - terrains soumis à un piétinement intensif ou sols rapidement boueux
 - sols endommagés suite au passage de machines lourdes ou compactés après la construction de nouveaux bâtiments ou de serres
- grâce à la teneur élevée en matières organiques, le sol est enrichi en humus
- améliore la fertilité physique et biologique du sol, ce qui résulte en une capacité de rétention en eau plus élevée, un meilleur drainage, une structure aérée et le développement d'une vie du sol riche et variée
- après l'application du produit, les *Bacillus sp.* colonisent le rhizosphère et libèrent le phosphore du sol tout en le rendant assimilable par les racines des plantes
- optimise l'état de santé des plantes et des racines, renforce les plantes, améliore leur croissance et leur qualité





DCM VIVISOL®

granulé

■ Forme

amendement organique en granulé

■ Mode d'emploi

La dose exacte dépend des besoins de la culture, du moment de l'application, des réserves du sol et de l'intensité d'arrosage. Demandez nos conseils spécifiques, adaptés à vos plantes, votre système de culture et à votre terrain.

LEGUMES

- légumes feuilles 10 – 15 kg/100 m²
- légumes fruits 15 – 20 kg/100 m²
- autres légumes 5 – 15 kg/100 m²

FRUITS 5 – 15 kg/100 m²

PEPINIERES

- pleine terre 5 - 15 kg/100 m²
- dans le trou de plantation 10 – 20 g/trou de plantation de 10 L

CULTURE ORNEMENTALE 15 – 20 kg/100 m²

TERREAU

- fumure de base 1 – 2 kg/m³
- *pépinières culture en conteneurs* 1 – 3 kg/m³

APRES ETUVAGE OU DESINFECTION 15 – 25 kg/100 m²

TERRAINS DE SPORT ENGAZONNES

- aménagement 15 – 25 kg/100 m²
- *épandre et enfouir dans la couche supérieure (25 cm)*

PARCOURS DE GOLF

- aménagement 15 – 25 kg/100 m²
- *épandre et enfouir dans la couche supérieure (25 cm)*

GAZONS

- aménagement 15 – 20 kg/100 m²
- aménagement sur des sols qui présentent une mauvaise structure 15 – 25 kg/100 m²
- *épandre et enfouir dans la couche supérieure (25 cm)*

JARDIN D'ORNEMENT

- aménagement
aménagement 15 – 20 kg/100 m²
plantation d'arbres et d'arbustes ornementaux 1 – 2 kg/m³ de terre excavée
plantation d'haies 2 kg/10 mètres courants
- entretien 10 – 15 kg/100 m²

■ Emballage

sacs de 25 kg – 36 sacs/europalette (= 900 kg)